



CS

Arboriste Élagueur

Certificat de Spécialisation

*Certification professionnelle de niveau 4 reconnue par l'Etat, validée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ; et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 31620 date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2025*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

La formation en présentielle alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le titulaire de ce certificat effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres.

A l'issue de la formation, vous :

- Maîtriserez les techniques de taille ainsi que celles d'accès et de déplacement dans l'arbre
- Respectez les règles de sécurité et du végétal
- Diagnostiquerez l'état de l'arbre et proposerez une solution d'intervention

DÉBOUCHÉS / PASSERELLES

L'arboriste élagueur travaille le plus souvent dans :

- Des entreprises du paysage
- Des collectivités territoriales
- Des entreprises forestières

En tant que :

- Élagueur grimpeur
- Arboriste grimpeur

Le CS arboriste élagueur débouche sur la vie active mais vous pouvez décider de poursuivre vos études.

A savoir : Le CFPPA de la Baie de Somme propose la formation du Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers (BTSA AP)

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire du CS AE qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau 5.

PUBLIC CONCERNÉ

1. PAR L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 18 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations

2. PAR LA FORMATION CONTINUE

- Demandeurs d'emploi - Avoir validé son projet de formation avec son conseiller.
- Employés du secteur privé ou public.

Le recrutement se fait soit :

- Sur le portail parcoursup : www.parcoursup.fr Ou par contact direct avec le centre de formation

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

benoit.bezot@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.

Codes NSF : • 213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
• 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
Formacode : • 21038 : Taille arbre

CS Arboriste Élagueur

Résultats 2023 du CS AE



56 % Réussite au diplôme



78 % Insertion à 6 mois



95 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Etre Titulaire d'un diplôme de niveau 4 en aménagement paysager ou forestier
- Ou avoir 1 an d'expérience professionnelle salariée en lien avec la filière et justifier de 1607 heures de travail
- Ou avoir 3 ans d'expérience professionnelle salariée et/ou non salariée (bénévole ou de volontariat) tous domaines confondus et justifier de 4821 heures de travail

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir réussi les tests d'admission :

- Test écrit et test de grimpe (habilité)
- Entretien individuel

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP31620BC01 - UC 1 :

Définir une stratégie d'intervention

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- Elaborer un plan d'intervention

RNCP31620BC02 - UC2 :

Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail

- Utiliser des techniques d'accès au houppier
- Se déplacer dans un arbre

RNCP31620BC03 - UC3 :

Réaliser des interventions techniques sur les arbres

- Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- Réaliser des opérations de suppression

DURÉE DE FORMATION

DATES DE FORMATION :

Non définies à ce jour

La formation se déroule sur : 1 an

600 H en centre et 420 H en entreprise



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les UC ou blocs de compétences sont évalués à travers des situations professionnelles par un jury composé de formateurs et de professionnels du secteur concerné.
- Chaque UC peut être obtenue séparément. La validation d'un bloc conduit à l'obtention d'une attestation de capacité.
- L'obtention de l'ensemble des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables permet d'obtenir la certification.

* Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans



Résultats 2023 du CFPPA

Toutes formations pour 298 candidats



98,6 % Présentés à l'examen



85 % Réussite à l'examen



71 % Insertion à 6 mois



12 % Rupture/abandon en cours de formation



84 % de stagiaires satisfaits



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation
- Entreprises publiques :
Le financement dans la fonction publique est pris en charge par le CNFPT et/ou les collectivités

FORMATION CONTINUE :

- Demandeur d'emploi : Le coût d'un parcours s'élève à 10986 € et est totalement pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France
- Salarié : La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

FORMATION CONTINUE :

- Demandeur d'emploi : Tous les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une rémunération. Les stagiaires non indemnisés par France Travail percevront une indemnisation région.
- Salarié : La rémunération est versée par l'employeur, qui sera ensuite remboursé par son organisme financeur

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Aide à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référent
- Adhésion au programme de mobilité internationale



Visitez le site internet de l'établissement

" Les arbres sont de grands sages...
Bien ancrés dans le sol, ils sont à l'écoute de la terre,
mais cela ne les empêche pas d'avoir la tête dans les nuages "